

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**AFFAIRE N°11/MARS/2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SEANCE DU 04 MARS 2015**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :  
26 février 2015
- le compte rendu du Conseil municipal  
a été affiché en Mairie le :  
09 mars 2015

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quinze le quatre mars  
à dix-sept heures vingt s'est réuni en  
séance ordinaire le Conseil municipal de  
La Possession sous la présidence de  
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Hubert GILLES -  
Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE -  
Denise FLACONEL (affaires n°04 à 14 et 18) - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS -  
Sophie VAYABOURY - Didier FONTAINE (affaires n°04 à 18) - Jocelyne DALELE (affaires  
n°04 à 18) - Jean Marc VISNELDA - Marie Claire DAMOUR - Jean Luc BILLAUD - Daniel  
FONTAINE - Edith LO PAT - Fred JULENON - Christophe DAMBREVILLE (affaires n°04 à  
05 et 07 à 18) – Simone CASAS - Anne Cécile GRONDIN (n°02 à 18) Eve LECHAT - Anaïs  
HERON – Erick FONTAINE - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Denise FLACONEL (affaires n°01 à 03 et 15 à 17) - Jocelyne DALELE (affaires n°01 à 03) -  
Christophe DAMBREVILLE (affaires n°01 à 03 et 06) - Anne Cécile GRONDIN (affaire n°01)  
– Laurent BRENNUS - Jocelyn DE LAVERGNE – Marie Andrée LACROIX FAVEUR – Jean  
François DELIRON – Anne Flore DEVEAUX - Philippe ROBERT

**ÉTAIENT REPRÉSENTES :**

Camille BOMART (procuration à Jean-Marc VISNELDA) – Didier FONTAINE (affaires n°01 à  
03 procuration à Robert TUCO) - Marie Line TARTROU (procuration à Marie-Françoise  
LAMBERT) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSÉ) – Benoît CANTE  
(procuration à Jacqueline LAURET) – Rosaire MINATCHY (procuration à Anaïs HERON)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Thierry BEAUVAL ayant obtenu  
la majorité des voix a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a  
déclaré la séance ouverte.

.....

## **AFFAIRE N°11 : FONCIER – DENOMINATION DE VOIE – CHEMIN SAINT-ALME**

Le Maire rappelle que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal, que dans le cadre de la livraison de l'opération « Fleurs Jaunes » sise chemin Saint-Alme à la Rivière des Galets, une nouvelle dénomination de voie est nécessaire sur une portion de ce chemin.

La dénomination rue « Louisin Dobaria » avait été adoptée dans un premier temps, avant d'être annulée par arrêté du Maire.

En conséquence,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 06 février 2008, affaire n°16, validant une liste de noms de voies, dont la rue Louisin Dobaria ;
- Vu l'arrêté du Maire n°CH/FL/2012-25 en date du 17 décembre 2012, relatif à la dénomination de la rue Louisin Dobaria ;
- Vu l'arrêté du Maire n°CH/FL/2014-36 en date du 18 février 2014, annulant l'arrêté n° n°CH/FL/2012-25 ;
- Considérant qu'il convient de renommer la portion du chemin anciennement dénommé « rue Louisin Dobaria » ;
- Vu la proposition faite de renommer cette portion de rue « Bois Vert » ;
- Suite à l'avis de la commission Aménagement et Développement du Territoire réunie le mercredi 25 février 2015 ;

**Le Conseil municipal,**

après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve la dénomination de voie « rue Bois Vert » selon le plan joint en annexe à la délibération;**
- **autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent.**

-----  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

